

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Déléage, tenue le 11 février 2025, à 20 h 00, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, situé au 175 Route 107 à Déléage et à laquelle étaient présents,

Madame Anne Potvin, mairesse,
Madame Kathy Milone, conseillère, siège no 1,
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller, siège no 3,
Monsieur Richard Tremblay, conseiller, siège no 4,
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller, siège no 5,
Eric Gauthier, conseiller, siège no 6.

Était également présente la directrice générale adjointe et greffière adjointe ainsi que 0 personnes dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Formant quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance par la Mairesse
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Mandat à la mairesse – Dossier employé # 13-0017
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

2025-02-CMD036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2025-02-CMD037 MANDAT À LA MAIRESSE – DOSSIER EMPLOYÉ
13-0017**

ATTENDU QUE le conseil a été informé des divers manquements de l'employé # 13-0017;

ATTENDU QUE l'employé # 13-0017 a été informé de ces divers manquements et qu'il lui a été permis d'être entendu par le conseil à ce sujet;

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité que les manquements de l'employé # 13-0017 cessent immédiatement et qu'il se conforme aux instructions du conseil;

ATTENDU QUE le conseil autorise la mairesse à procéder au congédiement de l'employé # 13-0017 s'il ne respecte pas les directives reçues par écrit dans les délais prescrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- De donner un avertissement final à l'employé # 13-0017 l'intimant de cesser immédiatement les manquements portés à son attention et l'informant qu'à défaut de s'y conformer sans délai, le conseil procédera à son congédiement ;

- De mandater la mairesse pour qu'elle dresse la liste des manquements reprochés à l'employé # 13-0017 et des attentes de la municipalité à son endroit et que celles-ci soient incorporées à l'avertissement final qu'elle lui adressera au nom du conseil.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-02-CMD038 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourciere, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance extraordinaire à 20h05.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

Anne Courville
Directrice générale adjointe et
greffière adjointe